

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 16 janvier 2025

Présents : Valérie GUYON, Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Sébastien LABRY, Jean PIRAT, Bernard VELON, Angélique MARION, Alain TRUTT, Arnaud GUIOT, Bernard MALIN, JACQUET Antoine.

Excusés : Valentin BLANC, Julien NECTOUX, Christine CLERMIDY.

Pour rappel l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1-Délibération contrat prévoyance CDG01
- 2-Délibération amortissement, Mise en Réseau Télécom, Modernisation Éclairage Public, Réseau Orange Bel Air.
- 3-Convention Émilien FENIET
- 4-Renouvellement convention assainissement GRAND BOURG
- 5-Questions diverses
- 6- Informations diverses

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil municipal a délibéré sur les ordres du jour présenté ci-dessus :

1- Délibération contrat prévoyance CDG01

Madame le Maire présente au conseil la souscription au contrat prévoyance du CDG01 pour un montant mensuel minimum de 7€ par mois et par agent. Mme le Maire rappelle que se n'est pas une mutuelle.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

2-Délibération amortissement, Mise en Réseau Télécom, Modernisation Éclairage Public, Réseau Orange Bel Air :

- Madame le Maire parle des amortissements pour la mise en réseau Télécom, la Modernisation Éclairage Public, et le Réseau Orange Bel Air. Madame le Maire rappelle que ces amortissements sont sur 10 ans les conseillers étaient déjà informés.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

3- Convention Émilien FENIET

Madame le Maire présente aux conseillers la convention d'occupation des sols qui sera repris par Mr FENIET Émilien. Elle ajoute qu'il y a 12 hectares 30 au total et que le fermage sera de 1014€41 à l'année en 2024.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

4- Renouvellement convention assainissement GRAND BOURG

Madame le Maire présente au conseil le renouvellement de la convention assainissement, il s'agit de l'entretien des lagunes avec une nouvelle actualisation de la base unitaire temps plein à 36750€. Au total environ 2400€ de recette.

Le conseil est d'accord à l'unanimité

5-Questions diverses

Madame le Maire propose le devis pour l'achat des cartes de pêche, sur le devis 80 cartes de pêche pour 196€ au total avec une couleur des cartes différentes.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Madame le Maire présente une DM au compte 66111 car le mandat a été rejeté. Il avait été prévu au budget 12 échéances or une échéance de décembre 2023 est venu sur 2024 pour remédier au problème une DM a été saisie pour basculer 200€ sur le compte en question.

Madame le Maire parle de la location des salles pour 2026, la question est qui prioriser (particulier ou associations), création d'un calendrier 2026 pour éviter les doubles réservations

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Madame le Maire parle des invitations au pot de départ de Dominique, l'invitation sera envoyée à tous les conseillers et anciens adjoints, ainsi que les employés communaux. Le journal le Progrès sera sur place. Gérard s'occupera de trouver un cadeau avec un budget de 150€.

Madame le Maire informe le conseil que Mr MORIAU a envoyé un courrier pour savoir s'il était possible de poser son manège pour la vogue, le conseil n'est pas pour et en rediscuteront lors de la réunion de l'AG le 25 janvier 2025.

Madame le Maire expose la demande de Mr CHANUSSOT, qui souhaiterait tirer un feu d'artifice lors de son mariage en juin. Le conseil ne se prononce pas car il faut attendre retour de la préfecture pour connaître les droit et document a rédigez pour cette demande.

Madame le Maire aborde ensuite le spectacle de Mme JACQUET Alice, une proposition pour le réaliser à MEPILLAT où à ST ANDRÉ LE BAGÉ au lieu de l'église est faite. Son frère présent dans la salle va se renseigner et nous tiendra informé des suites. Madame le Maire précise également qu'il faudrait relancer le prêtre.

Madame le Maire informe le conseil qu'au fur et à mesure des années tout augmente et que pour pouvoir payer les factures en attente il y a fallu souscrire deux lignes de trésoreries de 20 000 €. Elle ajoute qu'au vu des 13000€ de non-valeur + 20000€ de subvention en attente + 9000€ du rachat par CAVALERO du tracteur tondeur + 12000€ environ pour payer les salaires + des retenues de garanties cela fait beaucoup d'argent en attente. Les deux lignes de trésoreries souscrites seront à rembourser fin décembre 2025 soit un montant de 40000€.

Madame le Maire vient ajouter que les effectifs de l'école sont en baisse, et qu'il y a peu de naissance sur la commune. Il est possible que l'académie ferme une classe début septembre 2025, mais Madame le Maire va essayer de gagner un an supplémentaire car nous ne pouvons nous organiser en 6 mois. L'affaire est a suivre avec l'académie prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Madame le Maire lève la séance.

Le Maire,



Valérie GUYON